

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1418

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 124 par les mots :

« , après une évaluation des implications financières de cette réforme, notamment pour les collectivités territoriales. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des rythmes scolaires engagée par le Gouvernement suscite aujourd'hui des réticences importantes dans les collectivités locales. Le manque d'évaluation des incidences financières explique en grande partie ces difficultés. Comme nous l'indiquons avec le rapporteur Yves Durand, dans notre rapport d'information « Quels rythmes pour l'École ? », « les implications financières d'une réforme des rythmes de la vie scolaire, quelle qu'elle soit, devraient être évaluées. »